



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

archives

Question écrite n° 7905

Texte de la question

M. Léonce Deprez soulignant auprès de M. le ministre de la culture et de la communication l'intérêt et l'importance des travaux relatifs aux archives attendus avec intérêt, voire impatience, par les maires de France, il lui demande, en référence à sa question écrite n° 1987 du 26 août 2002, l'état d'avancement des réflexions du Conseil supérieur des archives devant intervenir dans « le courant du quatrième trimestre » (JO - AN, 4 novembre 2002).

Texte de la réponse

En réponse à la question de l'honorable parlementaire, il est rappelé que le Conseil supérieur des archives, renouvelé dans sa composition et ses missions, a été installé le 21 janvier 2002. Au cours de cette réunion plénière, le conseil a arrêté les thèmes sur lesquels il allait travailler et décidé la constitution de plusieurs commissions associant des membres du conseil et des personnalités extérieures pour conduire ce travail de réflexion. Cinq commissions ont été créées sur les thèmes suivants : sélection des archives définitives, instruments de recherche, archives scientifiques et techniques, archives notariales et archives orales. Ces commissions travaillent au rythme de quatre ou cinq réunions par an. Elles présenteront les premiers résultats des travaux de diagnostic, et d'état des lieux, chacune dans leur domaine, lors de la prochaine réunion du Conseil supérieur des archives qui devrait se tenir au début du deuxième trimestre 2003. A ce jour, la commission sélection des archives définitives, présidée par M. René Rémond, s'est penchée sur les archives du ministère de l'éducation nationale avant d'étudier la future circulaire sur les archives des juridictions ; la commission des archives notariales envisage de lancer une enquête sur les archives notariales ; la commission des archives orales s'est interrogée sur les conditions d'une campagne de collecte des archives orales immédiates, la commission des instruments de recherche travaille sur les instruments de recherche électroniques ; quant à la commission des archives scientifiques et techniques, elle établit un état des lieux.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7905

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4540

Réponse publiée le : 10 mars 2003, page 1812